

Pour comprendre
les événements d'Indochine

LA TRAHISON COMMUNISTE

●

Supplément du

B.E.I.P.I.

BULLETIN D'ÉTUDES
ET D'INFORMATIONS POLITIQUES INTERNATIONALES

30, Rue de Gramont — PARIS-2°

(Bi-mensuel N° 16/30 Juin 1954)

BROCHURES PUBLIÉES PAR LE B. E. I. P. I.

- Le procès des camps de concentration soviétiques (1951).
- Communisme et religion : ce que l'on ne vous a pas dit (1951).
- Staline nous fait la guerre : le mécanisme de l'ingérence russe dans les affaires de la France (1951).
- Où sont les impérialistes ? (1951).
- L'émissaire de la paix ou les Français vus de Moscou : scénario d'un film paru dans une revue soviétique (1951).
- L'U.R.S.S. lance un S.O.S. : la Conférence économique de Moscou d'avril 1952 (1952).
- Les communistes contre les institutions parlementaires (1952).
- Faut-il tirer sur les Américains ? (1952).
- L'impossible Front national (1952).
- L'espionnage soviétique dévoilé (1952).
- Contre le communisme par la loi : quand les démocraties se défendent (1952).
- Le Congrès de Vienne ou l'ultimatum soviétique (1952).
- « Le Monde », auxiliaire du communisme (1952).
- Staline trahi par les siens (1953).
- Staline contre Israël (1953).
- Les faiblesses actuelles du Parti Communiste Français (1953).
- Le mystérieux Hô-Chi-Minh (1953).
- Maurice Thorez, fils du peuple (1953).
- L'impérialisme soviétique ne change jamais (1953).
- Comment le Parti Communiste dirige la C.G.T. (1953).
- La Conférence de Berlin (1954).

Pour comprendre
les événements d'Indochine

LA TRAHISON COMMUNISTE

Le Parti de la guerre d'Ho Chi Minh

ON pouvait en Indochine, depuis des années, choisir entre la guerre et la négociation.

On pouvait choisir aussi entre une guerre menée jusqu'à l'anéantissement de l'adversaire et jusqu'à la victoire, ou une sorte de défense passive se contentant de résister aux attaques des Viet-Minh au moment et à l'endroit où elles se produiraient.

Il n'y avait qu'un seul domaine où la France n'avait aucun choix : celui de l'attitude à tenir en face d'une trahison qui se développait ouvertement pendant que nos soldats se battaient.

La première de toutes les « *responsabilités* », la plus grande, la plus indiscutable est celle-là.

Pourquoi a-t-on laissé aux communistes la *liberté de trahir* ?



AUCUN des prétextes invoqués par la propagande adverse ne saurait constituer une excuse.

Les libertés démocratiques n'ont jamais comporté la liberté de « *travailler à la défaite* » des armées de la Nation.

La volonté de paix ne peut jamais et ne doit pas se confondre avec la trahison. On pouvait librement demander le retrait du corps expéditionnaire français, mais non pas travailler ouvertement à son extermination. Les communistes n'ont pas eu pour but la paix en Indochine, mais la guerre, la guerre d'Ho Chi Minh, et sa victoire. Ce n'est pourtant pas la même chose de vouloir la paix pour son pays ou de vouloir le succès de la guerre que nous fait l'adversaire. Confondre ces deux attitudes, c'est défigurer et discréditer l'idéal même de la paix.

CETTE guerre d'Indochine n'est pas seulement douloureuse et tragique. Elle comporte, du côté français, des négligences criminelles et des déficiences scandaleuses.

La défaite dans une bataille, voire la perte d'une guerre ne sont pas nécessairement un crime des autorités militaires ou des pouvoirs publics : on n'est jamais assuré du sort des armes.

Mais ce qui est scandale et crime, c'est d'avoir laissé une trahison ouvertement déclarée organiser le sabotage de nos fabrications et de nos transports militaires, insulter nos soldats, renseigner et aider l'ennemi.

Le mot d'ordre du Parti communiste était de *« travailler à la défaite de l'armée française »*.

Les responsables avoués de la défaite, les voilà. Ils se sont désignés eux-mêmes : et aujourd'hui, ils voudraient qu'on les cherche ailleurs ?

Certains Français, fonctionnaires, militaires, hommes d'Etat, ont pu être responsables de la défaite par incapacité, par erreur de jugement, par malchance, par faiblesse. Ils ont pu commettre des fautes, et les plus lourdes, mais leurs intentions n'étaient pas criminelles. Certes, *leurs responsabilités sont parfois immenses*, et il ne s'agit pas de les minimiser ; mais il serait scandaleux, il serait politiquement et moralement intolérable que l'on fasse d'abord, que l'on fasse surtout, à plus forte raison que l'on fasse seulement le procès de ces responsabilités-là.

Et que l'on « oublie » les responsabilités *volontaires*.

Le Parti communiste a *voulu* la défaite française et il y a *travaillé*.

C'est lui d'abord qui en porte la responsabilité, et ce sont ses dirigeants qui, les premiers, doivent en répondre.

En répondre devant le pays : cette brochure est un acte d'accusation.

En répondre devant les tribunaux : c'est l'affaire des pouvoirs publics, et nous n'y pouvons rien, que seulement leur dire qu'une carence prolongée de leur part dans une affaire aussi évidente et aussi grave de trahison signifierait l'effondrement de l'Etat républicain définitivement bafoué.

Le Parti Communiste

a bien travaillé à la défaite de l'armée française

LA question de la trahison communiste a été posée devant les tribunaux et devant le Parlement.

Devant les tribunaux : une information a été ordonnée le 8 août 1952 par le ministre de la Défense nationale, M. René Plevén.

Devant le Parlement : car l'information menée par le Parquet militaire de Paris aboutissait après une enquête minutieuse de deux mois à déterminer la responsabilité des chefs communistes Duclos, Fajon, Billoux, Guyot et Marty. Ceux-ci étaient et sont encore députés. En vertu de l'article 22 de la Constitution, l'ouverture de poursuites contre eux est subordonnée à l'autorisation préalable de cette Assemblée.

L'autorisation fut demandée par le Tribunal militaire de Paris, le 14 octobre 1952. Le 15 octobre, le ministre de la Défense nationale transmit la demande à l'Assemblée. Le dossier fut publié au *Journal Officiel* sous le n° 4415, en annexe au procès-verbal de la séance du 21 octobre.

La Commission des immunités parlementaires, présidée par M. Mazuez, aussitôt saisie, immobilisa le dossier pendant plus de douze mois. Rien de positif ne sortit de cette longue réflexion. L'avis de la Commission fut présenté dans le rapport de M. Duveau, qui parut au *Journal Officiel* du 4 novembre 1953, sous le n° 7074. Il concluait que les poursuites demandées contre la trahison communiste n'étaient « ni loyales ni sérieuses ».

Le 6 novembre 1953, l'Assemblée nationale, par 302 voix (dont 100 communistes) contre 291, adoptait les conclusions du rapport Duveau. Le résultat effectif de ce vote fut l'arrêt des poursuites contre la trahison.

Depuis lors, aucun parlementaire, aucun ministre n'a posé de nouveau la question. Le Parti communiste a pu continuer, en toute impunité, à mettre en œuvre son mot d'ordre criminel : « Travailler à la défaite de l'armée française partout où elle se bat. »

Les preuves apportées par l'enquête du Parquet militaire

Le tribunal militaire de Paris avait pourtant accompli sa mission. Il avait mené une enquête minutieuse sur l'action menée par le Parti communiste en faveur de la guerre d'Ho Chi Minh et pour obtenir la victoire de l'ennemi. Il avait rassemblé les preuves montrant que l'on se trouvait en présence d'une action consciente et concertée, résultant des consignes formelles et constantes données, tantôt en secret et tantôt en public par les chefs communistes.

Mais pour réprimer la trahison, il fallait du courage civique.

Les hommes politiques responsables en ont manqué, confirmant une fois de plus que la principale force du communisme réside dans la faiblesse et parfois la lâcheté de ses adversaires.

Les 202 députés qui se sont joints aux 100 parlementaires communistes pour empêcher l'ouverture des poursuites contre les chefs de la trahison et avec eux le rapport Duveau et la presse de capitulation alignée sur *Le Monde* et *L'Express*, ont pris pour prétexte une « argumentation » qui est une invraisemblable pantalonnade.

Ils ont dit en substance, que les consignes de trahison données *publiquement* ne sauraient être poursuivies parce qu'elles n'étaient pas *secrètes*.

Et que les consignes *secrètes* ne pouvaient être davantage retenues parce qu'elles n'étaient pas *publiques*.

Les consignes publiques ? De simples « articles de journaux » couverts par la liberté de la presse... Les consignes secrètes ? De simples confidences personnelles couvertes par le respect de la vie privée...

Mais cette farce scandaleuse, qui s'est déroulée en novembre 1953 dans l'indifférence et le mépris, est maintenant dépassée. L'opinion publique, bouleversée par les désastres sanglants d'Indochine, exige la vérité, réclame des comptes et veut que justice soit faite.

Voici les pièces du procès.

Le Cahier de Duclos

Arrêté lors de la manifestation insurrectionnelle du 28 mai 1952, Jacques Duclos fut trouvé porteur d'un Cahier contenant l'analyse précise des séances du Secrétariat et du Bureau politique du P.C.F.

Ce Cahier contient les directives politiques formulées à l'échelon le plus élevé du Parti communiste : on y voit d'ailleurs que ces directives arrivent d'U.R.S.S. (en l'occurrence elles avaient été rapportées par François Billoux), et qu'en fait de « discipline », les membres du Bureau politique se contentent de le répéter et de les approuver à tour de rôle (1).

Le dossier établi par le Tribunal militaire et publié au *Journal Officiel*, le 21 octobre 1952, sous le n° 4415, reproduit le texte de ces consignes de trahison.

Duclos déclare :

« Nous travaillons pour la défaite certaine de cette armée (l'armée française) au Viet-Nam, en Corée, en Tunisie », page du Cahier, page 85 du document 4415).

Il ordonne une « action de masse contre fabrication et maintenance armes et munitions » (page 9 du Cahier, page 85 du document 4415).

Billoux répète qu'il faut « soutenir et aider tous ceux qui agissent effectivement contre le transport et la fabrication de matériel de guerre » (page 116 du document 4415).

Guyot, dans le même sens, déclare que le Parti travaille à la « désagrégation du corps expéditionnaire » (pages 46 et 47 du Cahier, page 121 du document 4415).

L'existence du mot d'ordre de travailler à la défaite de l'armée française est donc indiscutablement établie par le texte même du Cahier de Duclos.

(1) Une preuve décisive en est fournie par l'existence d'autres cahiers de notes de participants aux réunions du Bureau politique, actuellement aux mains de la justice, et qui confirment entièrement les criminelles consignes contenues dans le Cahier de Duclos.

L'arrêt du 30 Juillet 1953

La mise en œuvre de ce mot d'ordre est aussi certaine que son existence. Elle a été établie par l'enquête du tribunal militaire menée en conséquence des poursuites ordonnées le 8 août 1952 par le ministre de la Défense nationale.

Les résultats de cette enquête sont résumés dans un arrêt prononcé le 30 juillet 1953 par la Chambre des mises en accusation.

Le texte de cet arrêt a été lu le 6 novembre 1953, à la tribune de l'Assemblée par le ministre de la Défense nationale. Il n'a pas suffi à déterminer une majorité de députés à lever l'immunité parlementaire. Il disait pourtant :

« Le but poursuivi par l'entreprise incriminée se trouve explicité et nettement déterminé dans un mot d'ordre : *« Travaillons à la défaite de l'armée française partout où elle se bat. »*

« On ne saurait y voir un « lapsus » d'orateur. Ce mot d'ordre importé (2) a été discuté et adopté en présence des plus hautes personnalités du Parti communiste : Duclos, Billoux, Fajon, Guyot, Marty; de l'U.J.R.F. : Laurent; et de la C.G.T. : Molino, Benoit Frachon; et commenté auprès des affiliés avertis qui devaient en assurer la diffusion et l'exécution (Raymond Guyot aux jeunes de l'U.J.R.F., 19 avril 1952; Merot, discours au Conseil national de l'U.J.R.F., 29 avril 1952; Stil, intervention à la réunion interfédérale de Marseille, 26 avril 1952) (3).

« Les prévenus paraissent avoir si bien senti toute la gravité et la portée de ce mot d'ordre qu'ils l'ont réservé à des organismes et comités réunissant les seuls initiés et, tout en indiquant les moyens propres à le réaliser, dissimulé dans les consignes publiques d'action concrète, destinées aux militants que le but inavouable et inavoué aurait pu heurter.

« Ils ont tous refusé systématiquement, au cours de l'information, de s'expliquer sur ce mot d'ordre, soit pour le contester, soit pour tenter de le justifier; ils s'abstiennent d'y faire allusion

(2) Importé d'U.R.S.S. par Billoux, en avril 1952.

(3) Les discours prononcés dans ces réunions secrètes sont connus par les notes trouvées sur les communistes Laurent et Luciano, documents auxquels se réfère le texte de l'arrêt.

dans les importants mémoires déposés pour leur défense. L'impossibilité d'en contester la matérialité et l'exactitude, s'emploient à écarter des débats les documents qui en constituent une preuve irréfutable. »

..

Cet arrêt est d'une importance capitale. Il montre que la justice française a fait tout son devoir, que l'enquête a été patiemment menée, que l'entreprise communiste de trahison a été exactement analysée.

L'arrêt de la Chambre des mises en accusation enregistre l'effet des résultats d'une information judiciaire qui n'a rien laissé dans l'ombre.

Le mot d'ordre de « travailler à la défaite de l'armée française », formulé au Bureau politique et noté dans le Cahier Duclos, a été effectivement diffusé dans les organisations du Parti communiste. Il a été réservé aux militants responsables. Il n'a jamais été publié comme tel, mais traduit en public par l'énumération des actions concrètes qui concourraient à ce but. Ces indications elles-mêmes ont été plus ou moins camouflées à l'intérieur de discours de propagande idéologique.

Au cours de l'instruction, aucun des communistes non parlementaires qui ont été interrogés, n'a pu démentir ce mot d'ordre, ni s'en désolidariser, ni nier l'avoir diffusé.

A ce point de l'instruction, la justice qui n'avait eu affaire qu'aux exécutants, a demandé que les poursuites soient étendues aux chefs responsables.

C'est alors que l'Assemblée nationale, par son vote du 6 novembre 1953, a arrêté la marche de la justice.

Il n'en reste pas moins que l'arrêt de la Chambre des mises en accusation, en date du 30 juillet 1953, a clairement établi l'existence, le fonctionnement et l'exceptionnelle gravité de l'entreprise de trahison menée par le Parti communiste.

Les preuves sont rassemblées, elles se trouvent entre les mains de la justice, et le jugement prononcé par la Chambre des mises en accusation ne laisse aucun doute sur le crime.

Aujourd'hui comme hier, la marche de la justice est pendue à une décision de l'Assemblée nationale.

Un procès-verbal du Bureau politique

Voilà bien le scandale : l'existence, la diffusion, l'exécution du mot d'ordre *« travailler à la défaite de l'armée française »*, quoiqu'établies par un jugement, n'ont MEME PAS ETE EXAMINEES par l'Assemblée nationale.

D'emblée, le rapport Duveau a écarté le document essentiel à ce sujet : le Cahier de Duclos.

Le rapport Duveau a défini le Cahier de Duclos comme un simple *« cahier de notes personnelles »* et ajouté : *« L'utilisation d'un document de cette nature (?) pour étayer des poursuites politiques (?) constituerait un précédent redoutable (?) et en tout état de cause il convenait que nos collègues fussent jugés non pas d'après leur état d'esprit vrai ou supposé, mais d'après les actes qu'ils avaient personnellement commis ou tenté de commettre. »*

Ce prétexte est d'une inexactitude flagrante :

1. Le Cahier de Duclos n'est pas un document subjectif, où seraient consignées des impressions personnelles; ce n'est, en aucune de ces pages, un journal intime. C'est un *procès-verbal des séances secrètes du Bureau politique*.

2. C'est le seul document publié qui apporte un témoignage décisif sur le contenu complet des consignes élaborées par le Bureau politique : plusieurs d'entre elles, et principalement celle de *« travailler à la défaite de l'armée française »*, n'ont été lancées *publiquement* que sous une forme édulcorée.

Ce document décisif a donc été écarté d'emblée des délibérations de l'Assemblée nationale. Par suite, ces délibérations se sont déroulées *comme si la consigne de « travailler à la défaite de l'armée française » n'avait pas existé*.

La principale charge relevée contre les chefs communistes a été pratiquement *supprimée* par la Commission des immunités parlementaires, volontairement *ignorée* par le rapport Duveau et finalement *passée sous silence* dans les débats de l'Assemblée. Un ou deux députés l'évoquèrent néanmoins à la tribune : mais la preuve, le Cahier de Duclos, avait été *subtilisée* sous un prétexte qui ne résiste pas à l'examen.

Ainsi les chefs communistes purent, devant l'Assemblée nationale, mais avec encore plus de facilité, adopter la même attitude que les exécutants communistes devant le Parquet militaire : aucun d'entre eux n'eut à déclarer si oui ou non cette consigne criminelle existait, avait été diffusée et mise en exécution. *La question ne fut pas posée.* Tout se passa, grâce au rapport Duveau, comme si cette charge retenue par les tribunaux militaires contre les chefs communistes n'avait jamais existé nulle part.

Un tour de passe-passe aussi invraisemblable, réalisé sans que personne ne démasque une manœuvre aussi grossière, contribue évidemment à donner à croire aux chefs communistes que tout leur est permis, et qu'ils sont assurés de l'impunité, quoi qu'ils fassent.

Les consignes publiques de trahison

Néanmoins, l'entreprise communiste de trahison s'était manifestée par des consignes publiques. Le but y était moins clairement exprimé : il n'y était pas ouvertement question, comme dans le Cahier de Duclos, de « travailler à la défaite de l'armée française » et de provoquer la « désagrégation des corps expéditionnaires ». Mais les MOYENS y étaient indiqués, et ces moyens étaient indiscutablement criminels : saboter les fabrications et les transports militaires destinés à nos soldats qui se battaient en Indochine.

Mais, ici encore, un invraisemblable tour de passe-passe devait écarter ces charges capitales.

Pour le Cahier de Duclos et ses consignes secrètes, on avait dit : cela ne vaut rien parce que c'est secret, cela ne représente qu'un « état d'esprit » d'ordre « privé ».

Au contraire, pour les consignes publiques de sabotage, on prétendit : ce n'est pas grave puisque c'est public, cela relève du « droit de libre expression », ce ne serait dangereux que si c'était secret.

C'est à cette incroyable et grossière mystification que se réduit en définitive toute l'« argumentation » du rapport Duveau.

La solidarité proclamée avec l'ennemi et l'aide promise

A la charge de Jacques Duclos était retenu un télégramme adressé le 3 mars 1952 à Ho Chi Minh et publié dans *l'Humanité*.

Le rapport Duveau le définissait comme un « *télégramme de félicitations* » et le « *stigmatisait* » platoniquement comme une inconvenance.

Or, ce télégramme signé Duclos et envoyé au nom du Comité central du P.C.F., contenait effectivement d'inconvenantes et scandaleuses félicitations à Ho Chi Minh pour ses « *succès* » remportés sur le corps expéditionnaire français.

Mais il contenait aussi beaucoup plus que cela.

Il affirmait textuellement une « *lutte commune* » et une « *solidarité agissante* » avec l'ennemi.

C'est toute la question. La question de la trahison. Cette question, la Commission des immunités parlementaires ne l'a pas vue, et le rapport Duveau l'a passée sous silence : il a retenu les « *félicitations* ». Il n'a pas attiré l'attention de l'Assemblée sur la « *solidarité agissante* » et sur la « *lutte commune* ». Pourtant, ces mots ont un sens. Un seul. Et terriblement clair.

Si à eux seuls ils ne constituent pas l'aveu de la trahison, en quelle langue et avec quels mots faudrait-il donc s'exprimer ?

Le sabotage des armements

Etienne Fajon écrivait dans *l'Humanité* du 8 mai 1952 : « *Chaque défaite du corps expéditionnaire en Indochine est une victoire pour la classe ouvrière.* » (Texte cité à la page 107 du document 4415).

Cela non plus n'était pas assez clair ?

Ni, davantage, l'appel au sabotage du matériel, des armes, du ravitaillement destinés à nos soldats ?

Dans *Paix et Démocratie* (organe du Kominform), Duclos donnait, le 25 avril 1952, la consigne de « *lutter concrètement contre les fabrications de guerre, lutter concrètement contre les transports de matériel de guerre.* »

Alors que l'armée française était engagée dans la bataille !

Pour l'asphyxier en plein combat !

Pour livrer nos troupes désarmées ou insuffisamment ravitaillées aux coups de l'ennemi !

Cela est-il donc permis, innocent, tolérable ?

— Oui, ose répondre le rapport Duveau, qui présente ces consignes criminelles comme un « refus de travailler », donc une simple « grève » parfaitement légale !

On croit rêver.

A ce sujet, Fajon écrivait dans l'*Humanité* du 22 mai 1952 :

« A Revel (Haute-Garonne), trois cents paysans arrachent les balises d'un nouvel aérodrome militaire en cours d'installation... A Bastia, les vaillants dockers occupent un bateau et en déchargent le matériel de guerre déjà chargé. »

Fajon ne faisait-il donc là que vanter le « refus de travailler », c'est-à-dire la « grève » ? Ne faisait-il qu'user du « droit de libre expression » ? Ce matériel déjà embarqué, qu'un commando de dockers communistes déchargent, nos soldats d'Indochine en pleine bataille l'attendirent en vain...

Dans un discours à Bordeaux, Duclos avait dit (d'après l'*Humanité* du 17 mars 1952) :

« La lutte contre le transport et contre la fabrication d'armements prend une importance de plus en plus grande et elle n'intéresse pas seulement les ouvriers chargés d'effectuer ce transport et ces fabrications... »

...Il ne s'agit donc pas d'une simple « grève » !

« ...Elle intéresse l'ensemble de la population qui a pour devoir de soutenir, d'encourager par son attitude les travailleurs placés au premier rang de la bataille contre les transports et les fabrications de guerre. »

(Ce texte figure aux pages 93 et 94 du document 4415).

Le rapport Duveau n'a pas pu écarter ou escamoter complètement ces consignes publiques. Mais il a prétendu qu'elles ne constituaient qu'un « dossier léger ».

Léger ? Ce n'est pas l'avis des familles qui ont eu en Indochine des morts et des blessés, tombés parce que le matériel et le ravitaillement n'arrivaient pas en temps utile à cause de cette entreprise de trahison menée impunément par le Parti communiste.

..

Plusieurs députés, qui ont finalement voté, le 6 novembre 1953, les conclusions effarantes du rapport Duveau, avaient au cours du débat affirmé l'existence de « documents supplémentaires » et déploré qu'ils n'aient pas été fournis à la Commission et à l'Assemblée. Il y avait peut-être là une raison de reprendre ou de poursuivre l'enquête, mais certainement pas de l'arrêter.

Et il n'y avait pas là de quoi déclarer que le document 4415, établi par le Parquet militaire, est un « dossier léger ».

Que toutes les infractions criminelles, commises par les chefs communistes, n'aient pas été relevées au grand complet, ce n'était tout de même pas un fait de nature à absoudre les crimes contenus dans le dossier.

Si travailler à la défaite de l'armée française, si travailler à la désagrégation du corps expéditionnaire, si affirmer une solidarité agissante et une lutte commune avec l'ennemi, si lutter contre les transports et les fabrications militaires destinés à nos soldats engagés dans la bataille, si tout cela ne constitue que des charges « légères », on se demande alors ce que pourraient être des charges « lourdes »....

Ces charges figuraient au dossier. Et la seule conséquence pratique du « travail » mené pendant douze mois par la Commission des immunités et du vote de l'Assemblée nationale, le 6 novembre 1953, a été que les chefs de la trahison n'ont pas été inquiétés. Ils ont pu continuer et redoubler. Jusqu'au désastre de Dien Bien Phu.

La trahison à l'ordre du jour

Le Parti communiste, qui *« travaillait à la défaite de l'armée française »*, a bien travaillé et sans être gêné dans son travail : nous avons eu la défaite.

Lui laissera-t-on encore les mains libres pour mener jusqu'à son terme son entreprise de trahison, et obtenir jusqu'à la *désagrégation totale du corps expéditionnaire ?*

Le vote désastreux du 6 novembre 1953 a *pratiquement* paralysé la marche de la justice et arrêté les poursuites. Mais *juridiquement*, la question reste ouverte, et pour la reprendre, il suffit de le vouloir.

Sur ce point de droit au moins, l'accord est unanime.

M. Duveau, rapporteur de la Commission des immunités, avait déclaré le 6 novembre 1953 :

« Si la demande en autorisation de poursuites est repoussée par l'Assemblée, le gouvernement pourra présenter, comme le proposait un de nos collègues, une demande fondée sur des arguments juridiques différents. »

M. Mazuez, président de la Commission des immunités, affirmait de son côté :

« Demain, le gouvernement aura le droit de présenter, avec d'autres éléments, devant la Commission, une nouvelle demande de levée d'immunité parlementaire. »

Et le porte-parole des communistes lui-même, le député Pronteau, reconnaissait :

« Si le gouvernement veut demain réintroduire une nouvelle demande, c'est naturellement son droit. »

Alors ? Que manque-t-il au gouvernement et au Parlement pour réprimer la trahison ?

Ce n'est pas la possibilité juridique qui leur manque. Ce ne sont pas les preuves, accumulées par la justice française et enregistrées notamment dans l'arrêt de la Chambre des mises en accusation, en date du 20 juillet 1953.

Ce qui leur manque, serait-ce donc la conscience de leur devoir et la volonté de l'accomplir ?

L'avertissement et l'appel d'un Français patriote

EN décembre 1952, mû par le souci du salut de l'Etat républicain, M. Emile Roche, aujourd'hui président du Conseil Economique, lançait aux pouvoirs publics et aux parlementaires un avertissement solennel.

Cet avertissement, s'il avait été entendu à l'époque, aurait permis de tout sauver.

Mais il n'est pas trop tard pour s'en inspirer. Tous les termes en restent valables.

Que son auteur soit devenu l'un des plus hauts magistrats de la République ne peut donner qu'un poids plus décisif à ses paroles. Elles tracent leur devoir à tous les Français. En voici le texte :

« Je m'adresse à ceux qui, ne partageant pas mon avis (sur l'Indochine) sont animés par une conviction honorable et désintéressée, dont le patriotisme est insoupçonnable et qui, sans la moindre complaisance pour les formes honteuses du crypto-stalinisme et du neutralisme, n'ont que le souci de l'intérêt du pays.

« Je demande à ceux qui préconisent l'évacuation de l'Indochine de se désolidariser d'abord des serviteurs de l'ennemi et d'examiner en priorité le problème que posent les menées qu'ils poursuivent impunément en France.

« Le secrétaire général par intérim d'un parti qui n'est ni français dans son inspiration, ni républicain dans ses méthodes, a pu adresser à Ho Chi Minh un message public, reproduit par l'*Humanité* du 6 mars 1952, où il le félicitait des « succès » remportés sur nos soldats, se déclarait « de cœur avec lui » et lui faisait tenir son « fraternel salut » et l'assurance de sa « solidarité agissante. »

« Cette solidarité, on le sait, se traduit par une propagande et des actions concertées contre nos fabrications et nos transports militaires. Le Cahier secret de Duclos et les proclamations publiques du Parti communiste ne laissent aucun doute sur la réalité et sur les buts de cette entreprise criminelle.

« Le Parti communiste, la C.G.T. et les organisations de jeunesse, « amicales de conscrits », etc., dirigées par les communistes, ont organisé sur notre territoire une abominable campagne de refus opposé à la collecte du sang destiné aux blessés français d'Indochine.

« Les organisations communistes en France sont en contact direct avec Ho Chi Minh pour des tâches aussi infâmes que la délation des Français prisonniers du Viet-Minh. La preuve en a été donnée par une dépêche, d'ailleurs fort hostile à la France, du correspondant à Saïgon de l'Associated Press, Max Clos (4), reproduite dans *Le Monde* du 10 septembre 1952. On y lit, dans le témoignage du prisonnier Pierre G..., ces lignes accusatrices :

« Dans son camp, les prisonniers devaient remplir dès leur arrivée des fiches de renseignements extrêmement détaillés. Environ un mois plus tard, ils comparaissaient devant une sorte de commission d'enquête pour subir un interrogatoire serré. Entre temps, *les fiches de renseignements avaient été vérifiées en France, probablement par les soins des organisations pro-Viet-Minh françaises.* »

« De cette « vérification » dépend souvent le sort de nos prisonniers : si les renseignements sont « défavorables », c'est-à-dire si nos compatriotes sont « notés » par les communistes de France comme anti-staliniens, ils sont fusillés au titre de « criminels de guerre ».

« Des patriotes, des républicains, ont parfaitement le droit d'estimer que je me trompe et qu'il faut évacuer l'Indochine :

« Avec eux, je suis d'accord au moins sur un point : il y a la guerre, dure et coûteuse, en Indochine.

(4) Ce Max Clos qui se distinguait par son hostilité à la France et au corps expéditionnaire français est devenu depuis lors... correspondant du *Monde* de M. Beuve-Méry en Indochine. Il n'a d'ailleurs pas changé d'inspiration.

« J'insiste donc auprès d'eux pour qu'ils me rejoignent sur cette proposition : *avant* de déterminer s'il faudrait changer la politique française et abandonner le combat français en Indochine, il importe de priver l'ennemi qui combat les armées de l'Union Française des points d'appui et des intelligences dont il dispose en France. Il importe tout autant aux partisans de l'évacuation qu'aux partisans de la résistance que nous ne paraissons pas céder au chantage communiste ou nous effondrer à cause des menées défaitistes que dirigent les staliniens à l'intérieur du pays. Il importe à l'avenir de nos libres institutions, il importe à l'avenir national qu'*avant toute autre considération*, il ne soit plus permis à une faction commandée et financée par l'étranger de faire ouvertement le jeu de l'ennemi, de saper systématiquement le moral de l'armée, de freiner et de saboter nos fabrications militaires.

« C'est cet état de fait qui empoisonne actuellement tout débat sur l'Indochine. Je connais des partisans de l'évacuation dont le patriotisme est insoupçonnable, et qui partagent mon avis sur les entreprises communistes de démoralisation et de sabotage. Mais comment se fait-il qu'en raison de leur position, et des confusions qu'elle peut suggérer, ils ne soient pas les premiers à réclamer que l'on commence par le commencement, et que l'on assure la liberté de décision de la France en interrompant les chantages, les pressions, les menées criminelles organisées par les communistes à l'intérieur même du pays dans l'intention avouée de provoquer notre défaite, notre effondrement, notre humiliation ?

« Il ne s'agit pas ici d'une question « politique » au sens étroit du terme, ni d'une affaire d'« opinion ». Il s'agit d'une question nationale qui ne souffre aucune discussion et ne devrait souffrir aucun retard : même si l'on doit décider demain d'abandonner l'Indochine à l'ennemi, il faut aujourd'hui commencer par mettre hors d'état de nuire les serviteurs conscients de l'ennemi qui, au Parlement et dans le pays, osent travailler ouvertement à sa victoire et à notre défaite.

« Sans parler des sentiments sacrés de patriotisme et d'humanité qui sont révoltés par les atrocités, les chantages et les trahisons du communisme, il y a des articles du Code qui sont violés en permanence et qui demandent à être appliqués.

« Aux patriotes, aux républicains de droite et de gauche,

quelle que soit leur opinion sur la guerre d'Indochine et sur la politique française, nous rappellerons un précédent qui ranimera en nous le sentiment de nos traditions et de nos devoirs : celui du fameux télégramme que le chef communiste Doriot avait adressé à Abd-el-Krim, rebelle en lutte armée contre la France. Ce télégramme en disait moins, pourtant, que le message qu'en mars dernier M. Duclos envoyait publiquement à Ho Chi Minh. Et, à son appel, les communistes en faisaient moins qu'aujourd'hui contre la Patrie, le régime et l'armée.

« Mais en ce temps qui n'est pas si lointain, les pouvoirs publics défendaient les soldats des armées de la République et ne permettaient pas qu'on cherchât impunément à les poignarder dans le dos. Paul Painlevé présidait le gouvernement. La Chambre était une Chambre de Cartel des gauches, républicaine et patriote. La trahison fut réprimée avec mesure, mais avec fermeté.

« Aujourd'hui, les successeurs de Doriot misent visiblement sur la carence de l'Etat. L'insolence de leur défi est à la hauteur de la monstruosité de leurs crimes.

« Cela ne saurait continuer et les ministres radicaux au gouvernement partagent, j'en suis sûr, ce sentiment. Toute discussion sur l'orientation de la politique française en est rendue terriblement vaine. Il faut d'abord assurer à cette politique les conditions de sa liberté et de son existence. Il faut arrêter les menées qu'une trahison poursuit sur notre sol au profit de l'ennemi. Ne pas être d'accord sur ce commencement-là interdirait d'envisager quelque politique française que ce soit. »

Une trahison permanente

Au demeurant, parlons net : il ne s'agit pas de « découvrir » aujourd'hui la trahison communiste. On est fixé depuis longtemps, la seule question est de savoir si l'on aura enfin le courage de la regarder en face et de prendre à son égard les mesures qui s'imposent.

La trahison communiste a pris dans la guerre d'Indochine des aspects peut-être plus scandaleux et plus atroces que jamais. Ce n'est pourtant qu'un épisode de la trahison permanente d'un Parti qui est commandé, organisé, financé par Moscou et qui se proclame lui-même inconditionnellement aux ordres de l'U.R.S.S.

Il est impossible d'oublier qu'à la suite du pacte germano-soviétique d'août 1939, les chefs communistes adoptèrent ce que Pierre Cot appelait à l'époque *« une attitude anti-française et pro-hitlérienne »*. Il est plus facile peut-être d'oublier certains aspects concrets de cette trahison, qui furent peu connus de l'opinion publique, et qui préfigurent trop exactement les trahisons d'aujourd'hui.

Un tract communiste de février 1940 lançait le mot d'ordre : *« Par tous les moyens appropriés, en mettant en œuvre toutes vos ressources d'intelligence et toutes vos connaissances techniques, empêchez, retardez, rendez inutilisables les fabrications de guerre. »*

Cela fut fait.

En avril 1940, on constatait qu'un certain nombre d'avions sortis des usines Farman, à Boulogne-Billancourt, explosaient en plein vol. Des vérifications furent effectuées sur des moteurs ayant déjà subi les essais réglementaires et prêts à être livrés. Le sabotage fut découvert : le fil de laiton servant de frein à l'écrou maintenant le tuyau d'arrivée d'essence était sectionné. Conséquence : l'écrou démuní de son frein se desserrait sous l'effet des vibrations du moteur ; l'essence s'échappait goutte à goutte puis plus rapidement ; elle tombait sur la tubulure d'échappement

rouge à blanc, provoquant des vapeurs qui amenaient l'explosion en plein vol et la mort du personnel navigant.

Des surveillances furent établies, après le départ des ouvriers, dans l'atelier où étaient entreposés les moteurs ayant déjà subi les essais réglementaires. Elles entraînèrent l'arrestation d'un jeune ajusteur, Roger Rambaud, membre des Jeunesses communistes : il fut pris en flagrant délit au moment où ils venait de saboter, sous les yeux des enquêteurs, 17 moteurs sur 20.

Ses aveux provoquèrent l'arrestation de 5 complices : son frère Marcel Rambaud, ajusteur; Raymond Andrieu, plombier; Roger Leroux, plombier; Maurice Lebeau, menuisier et Léon Lebeau, garçon de courses.

Tous les six étaient communistes. Ils furent condamnés à mort ou aux travaux forcés, le 27 mai 1940, par le 3^e tribunal militaire de Paris.

Roger Rambaud, Marcel Rambaud et Maurice Lebeau furent fusillés. Le Parti communiste, qui connaît bien leur nom et leur histoire, n'a jamais rappelé leur mémoire; ils furent pourtant fusillés pour avoir exécuté les ordres communistes de sabotage.

L'enquête a révélé que Maurice Lebeau, faisant son service militaire en 1930, avait saboté les turbines d'un navire de guerre: le Parti communiste était alors dans sa phase anti-militariste et pro-allemande, qui dura jusqu'en 1935 et reprit en 1939.

Marcel Rambaud, membre des Jeunesses communistes et « affecté spécial » aux usines Farman, avait déjà été compromis au début de la guerre dans une affaire de sabotage de bains de chromage. Il avait alors été relevé de son affectation spéciale et envoyé dans une compagnie disciplinaire. C'est lui qui, au cours d'une permission, fournit à son jeune frère Roger des croquis indiquant la manière de saboter les moteurs d'avion.

Ce frère Roger avoua qu'il obéissait aux consignes de sabotage du Parti communiste; il ne manifesta aucun regret de ses actes qui entraînaient fatalement la mort des équipages. Au début, il sabotait deux ou trois moteurs d'avion par jour; par la suite, il était arrivé à en saboter en moyenne une vingtaine chaque jour. Il poussait le cynisme jusqu'à organiser, à l'usine, des quêtes en faveur des familles des pilotes militaires victimes d'accidents en plein vol. Il expliquait que ces pilotes étaient « victimes de la

guerre impérialiste ». Et il versait l'argent recueilli aux caisses clandestines du Parti communiste...



Une enquête faite aux usines Renault établit que les sabotages étaient « incessants, presque quotidiens » dans la fabrication des chars d'assaut : bris de machines-outils et d'outillage; potée d'émeri dans les graisseurs et les carters; déréglage des appareils de contrôle; destruction des plans et dessins; tubulure d'huile écrasées au marteau, etc...

L'un des sabotages les plus efficaces consistait dans le sectionnement de cinq fils sur six reliant les charbons de la dynamo aux accumulateurs : ainsi était empêchée la recharge normale. Les chars marchaient normalement pendant un certain temps, puis tombaient brusquement en panne.

Ainsi un grand nombre de chars Renault tombèrent en panne entre les lignes, furent immobilisés en pleine bataille et leur équipage anéanti.

Il y eut des sabotages analogues aux usines de chars Somua de Vénissieux, dans la région lyonnaise; aux usines de la Compagnie Générale de Construction de Saint-Denis; à la poudrerie de Sorgues; à la C.A.P.R.A., de Courbevoie; et même dans les casemates de la région fortifiée de Boulay : sabotage, en pleine bataille de France, de fusées d'obus et de balles anti-tank.

L'histoire de cette trahison n'est pas encore écrite. Beaucoup de dossiers d'usine ont été détruits soit par les hasards de la guerre, soit par les communistes qui, arrivés au pouvoir en 1945, essayèrent de faire disparaître les traces de leur trahison, et de dissimuler que leur action de sabotage fut l'une des causes de la défaite française de 1940.

Ce sabotage fut général : car s'il faut des spécialistes pour concevoir un système de sabotage, n'importe quel ouvrier ayant reçu des instructions précises peut, dans la plupart des cas, l'exécuter. A quoi il faut encore ajouter le freinage systématique de la production de guerre par le ralentissement concerté du travail. Les communistes répandaient dans les usines ce mot d'ordre, imprimé dans leur clandestin *Bulletin d'information ouvrière*.

(n° 3, du 15 mars 1940) : « Une heure de moins pour la production, c'est une heure de plus pour la révolution. »

Si l'affaire Farman établit indiscutablement la culpabilité communiste, dans les autres cas on ne put arrêter les coupables : faute de quoi, l'autorité militaire renvoyait au front les ouvriers soupçonnés d'être communistes ; dans chaque usine où ce renvoi fut effectué, les sabotages cessèrent brusquement. Cette mesure extrême, rendue nécessaire par l'urgence du danger, fut appliquée notamment à Saint-Denis et à Courbevoie. Il ne subsiste plus aucun doute sur l'origine communiste des sabotages.

∴

D'ailleurs, cette action de sabotage n'était que l'une des conséquences de la politique résolument anti-française mise en œuvre par le Parti communiste.

Le pacte germano-soviétique avait été préparé et signé sans que, naturellement, les dirigeants français du Parti aient été mis au courant des perspectives de la politique soviétique. Désorienté, le groupe parlementaire du P.C.F., dans un communiqué à la presse du 25 août 1939, essayait une dernière fois d'être en même temps pro-stalinien et anti-hitlérien : « L'U.R.S.S., fidèle à sa politique de paix, a entrepris une politique de dislocation des agresseurs... Si Hitler malgré tout, déclenche la guerre, il trouvera devant lui le peuple de France uni, les communistes au premier rang, pour défendre la sécurité du pays. » Les communistes vont faire tout le contraire : mais, le 25 août, ils n'ont rien compris, ils ne savent que penser, et les instructions de Moscou ne sont pas encore arrivées.

On le sait aujourd'hui (5) : les instructions soviétiques n'arrivèrent que le 20 septembre 1939, rapportée du Kremlin par Raymond Guyot. L'ordre donné par Staline était de revenir à la politique qui était en vigueur jusqu'en 1935, et qui avait été définie sans équivoque par le discours que prononçait Maurice Thorez, le 15 mars 1935, à la tribune de la Chambre des députés :

(5) Voir notamment le livre de Rossi : *Les communistes français pendant la drôle de guerre* (Plon, 1951).

« Je veux répondre à l'affirmation que l'on a produite à cette tribune : « Les travailleurs de France se lèveraient pour résister à une agression hitlérienne ». Nous ne permettrons pas qu'on entraîne la classe ouvrière dans une guerre dite de défense de la démocratie contre le fascisme. Nous sommes résolus à accomplir sans défaillance, et en dépit de la répression, la tâche anti-militariste. »

C'est ce qui fut fait.

Parallèlement aux sabotages en usine, l'action politique du P.C.F. s'appliquait à ruiner l'effort de guerre de la France. Le 1^{er} octobre 1939, les députés communistes Ramette et Florimond Bonte écrivaient au président de la Chambre Edouard Herriot, une lettre où ils se déclaraient partisans des *« propositions de paix dues aux initiatives diplomatiques de l'U.R.S.S. »* et où ils ajoutaient : *« Chaque Français veut la paix... Il faut absolument empêcher qu'on puisse rejeter a priori des propositions de paix... »*

Ces propositions prétendument *« soviétiques »* étaient tout autant hitlériennes : il s'agissait du communiqué commun, signé Ribbentrop et Molotov, publié le 28 septembre 1939, qui déclarait :

« Le gouvernement du Reich et le gouvernement de l'U.R. S.S. ayant réglé définitivement par l'arrangement signé aujourd'hui les questions qui découlent de la dissolution de l'Etat polonais, et ayant ainsi créé une base pour une paix durable en Europe orientale, expriment en commun l'opinion qu'il correspondrait aux véritables intérêts de toutes les nations de mettre fin à l'état de guerre qui existe entre l'Allemagne d'une part, la France et l'Angleterre d'autre part... »

« Si les efforts des deux gouvernements (soviétique et allemand) restaient sans succès, le fait serait alors constaté que l'Angleterre et la France sont responsables de la continuation de la guerre... »

Ainsi l'on peut mesurer dans toute son ampleur la trahison communiste de 1939-1940 :

1. - Propagande en faveur d'une *« paix »* aux conditions d'Hitler.

2. - Accusation portée contre la France et l'Angleterre — et non contre Hitler — d'être responsables de l'état de guerre.

3. - Sabotage de l'effort de guerre de la France.

..

C'est pourquoi Pierre Cot écrivait, le 29 janvier 1940 :

« Le crime de Staline, c'est d'avoir imité Hitler, son impérialisme brutal et ses agressions... »

« Si nous avons retiré notre main de celles des communistes, ce n'est pas à cause de l'anti-capitalisme du Parti, c'est à cause de son attitude anti-française et pro-hitlérienne. »

Pierre Cot voyait juste sur ce point.

Les chefs communistes poussèrent leur trahison jusqu'à se réjouir de la défaite de la France. La lettre de Thorez et Duclos aux militants communistes, diffusée en tracts au mois de novembre 1940 et reproduite dans les *Cahiers du Bolchevisme* (1^{er} trimestre 1941, page 6), s'exprimait sans équivoque :

« Nous sommes au quatorzième mois de la guerre impérialiste en Europe et nous avons sous les yeux le bilan suivant : un puissant impérialisme a été abattu, et ceux qui avaient l'habitude de faire la guerre par procuration sont obligés de se battre directement. »

Dire de la défaite de la France : *« Un puissant impérialisme a été abattu »*, c'était s'aligner sur les thèmes de la propagande hitlérienne.

..

Trahison permanente : à toutes les époques, le Parti communiste proclame qu'il est et demeure inconditionnellement l'instrument de l'U.R.S.S. :

* *« Le mot d'ordre de la défense de l'U.R.S.S. reste au premier plan »* (Résolution du VI^e Congrès national du P.C.F., 1929).

* *« La force armée de la France, doit être sûre de ne servir qu'au soutien de l'Armée rouge »* (Article de Vaillant-Couturier dans l'*Humanité* du 17 mai 1935).

* « Nous saurons rassembler toutes les forces pour défendre par tous les moyens l'U.R.S.S. » (Discours de Maurice Thorez, le 3 août 1935. au VII^e Congrès mondial de l'Internationale communiste).

* « Etre pour la défense de l'U.R.S.S. par tous les moyens, sur tous les terrains, sans en excepter un seul, voilà la règle du Parti communiste » (Discours de Marcel Cachin au VIII^e Congrès national du P.C.F., janvier 1936).

* « Le peuple de France se place résolument et en toutes circonstances dans le camp où se trouvent l'U.R.S.S. et son héroïque armée » (Message du Comité central du P.C.F. à l'Armée rouge, Humanité du 23 février 1949).

* « L'internationaliste est celui qui est prêt à défendre l'U. R.S.S. sans réserve, sans hésitation, sans condition » (Consigne de Staline rappelée par Maurice Thorez, Cahiers du communisme, n° 5, de 1950, pages 24 et 25).

Les chefs communistes l'ont dit, — et ils l'ont fait. Ils ont fait la politique de l'U.R.S.S., inconditionnellement, dans tous les cas et par tous les moyens; même lorsque l'U.R.S.S. était l'alliée d'Hitler; même lorsque son hostilité à l'égard de la France était la plus visible, la plus incontestée, la moins dissimulée.

L'existence en France de cet instrument de trahison est une menace constante pour les libertés démocratiques et un défi permanent à l'Etat républicain.

Si l'on accepte encore que cette trahison se poursuive impunément, que cette menace se développe librement et que ce défi ne soit jamais relevé, c'en sera bientôt fait de l'Etat républicain et des libertés démocratiques.

M. Jules Moch :

« Levée d'immunité parlementaire ! »

LA trahison du Parti communiste est une trahison permanente.

M. Jules Moch, l'une des plus éminentes personnalités du parti socialiste S.F.I.O. l'avait proclamé avec une courageuse vigueur, à la tribune de l'Assemblée nationale, le 16 novembre 1948, quand il était ministre de l'Intérieur :

« Nous constatons un divorce profond entre le communisme et la République. Pour les uns, l'intérêt de la France est permanent et indépendant de son état politique. Pour les autres, il est exclusivement fonction de la politique de la Russie soviétique. »

C'est la définition même de la trahison consciente, déliée, constante.

M. Jules Moch ajoutait :

« Sans doute y aura-t-il des levées d'immunités parlementaires à demander puisque, fidèle à une décision d'un Congrès, vieux de vingt-sept ou vingt-huit ans, de l'Internationale communiste, on applique chez nous la consigne qui consiste à profiter de ce que la France est une de ces démocraties où les parlementaires sont encore protégés, sauf le cas de flagrant délit, par l'immunité parlementaire. »

La question de l'immunité des chefs communistes est donc officiellement posée, dans la IV^e République, depuis 1948.

Tous les républicains partagent cette conviction.

« Le communisme est notre pire ennemi », écrivait M. Edouard Herriot, le 15 mars 1951, dans la *Dépêche du Midi*.

« Les bolchevistes français sont au service exclusif de Moscou », affirmait M. Daniel Mayer dans le *Populaire* du 22 juin 1950.

« Le plan communiste est simple : sur la consigne de Moscou, il faut désarticuler partout la force française », déclarait le 21 novembre 1949, dans la *Dépêche du Midi*, M. Albert Sarraut.

Et dans le même journal, le 20 novembre 1949, M. Edouard Daladier écrivait : *« De tous les périls invoqués, un seul existe, c'est le danger communiste. »*

Et encore M. Jules Moch, dans le *Populaire* du 2 décembre 1950 :

« Il s'agit de savoir si nous nous prêterons plus longtemps à la manœuvre permanente de désintégration nationale du Parti communiste, auxiliaire aujourd'hui des Viet-Minh et de la Corée du Nord et demain comme hier de tous ceux qui s'attaqueront aux forces de la nation et à la sécurité du pays. »

Et M. Paul Ramadier, dans le *Populaire* du 5 septembre 1951 :

« Le combat d'Indochine est devenu une partie de la lutte soviétique pour la domination mondiale. Aucun doute n'est plus possible. Tout est clair. »



On doit le demander aujourd'hui : **TANT DE CLAIR-VOYANCE AURAIT-ELLE ETE VAIN ?**

La trahison communiste a depuis longtemps été démasquée et désignée.

Mais, depuis longtemps, la France insultée et trahie, la République mise en péril et nos morts sans sépulture de la jungle indochinoise crient justice en vain.

SOMMAIRE :

I. INTRODUCTION. — <i>Le parti de la guerre d'Ho Chi Minh...</i>	3
II. <i>Le Parti communiste a bien travaillé à la défaite de l'armée française.....</i>	5
Les preuves apportées par l'enquête du Parquet militaire : 6.	
— Le Cahier de Duclos : 7. — L'arrêt du 20 juillet 1953 : 8.	
— Un procès-verbal du Bureau politique : 10. — Les consignes publiques de trahison : 11. — La solidarité proclamée avec l'ennemi et l'aide promise : 12. — Le sabotage des armements : 12. — La trahison à l'ordre du jour : 15.	
III. <i>L'avertissement et l'appel d'un Français patriote.....</i>	16
IV. <i>Une trahison permanente.....</i>	21
V. CONCLUSION. — <i>M. Jules Moch : « Levée d'immunité parlementaire ! »</i>	29

Le Gérant : M. COQUET, 30, rue de Gramont, Paris (2°)

Imp. GIRAULT., s. A., Saint-Cloud - Dépôt légal n° 92 - 6-54

L'Association d'Etudes et d'Informations Politiques Internationales

A PUBLIÉ EN SUPPLÉMENTS :

- N° 5 du 16 mai 1949 : Comment nous avons gagné la guerre et perdu la paix, par William C. Bullit.
- Nos 10 et 11 de septembre-octobre 1949 : Les origines du conflit Staline-Tito dévoilées par leurs lettres de 1948.
- N° 46 du 1^{er} mai 1951 : La première défaite d'Hitler à l'Est (témoignages allemands sur les causes de l'échec devant Moscou).
- N° 50 du 1^{er} juillet 1951 : Le III^e Reich et l'Ukraine (1939-1945), par Elie Borschak.
- N° 59 du 1^{er} janvier 1952 : Accords, pactes et traités violés par l'U.R.S.S.
- N° 61 du 1^{er} février 1952 : Cent cinquante mille juifs polonais ont témoigné sur l'U.R.S.S., par Jacques Pat, suivi de : L'épuration en Tchécoslovaquie et l'antisémitisme.
- N° 68 du 16 mai 1952 : La collectivisation dans les pays de « démocratie populaire ».
- N° 73 du 16 septembre 1952 : L'Ukraine sous le régime soviétique (1918-1952), par Elie Borschak.
- N° 78 du 1^{er} décembre 1952 : Les dernières paroles de Maxime Litvinov.
- N° 89 du 16 mai 1953 : Le cas Vlassov, par Georges Fischer.
- N° 94 du 16 septembre 1953 : L'U.R.S.S. contre l'Islam : la suppression de deux peuples musulmans, par A. Ouralov, suivi de : Comment les bolchévistes ont tenu les promesses faites aux musulmans.
- N° 98 du 16 novembre 1953 : Un Caligula au Kremlin : le cas pathologique de Staline.
- N° 105 du 1^{er} mars 1954 : La littérature antireligieuse en U.R.S.S., par S. Tyszkiewicz.
- N° 111 du 1^{er} juin 1954 : Tito et Moscou pendant la seconde guerre mondiale (1939-1945), par Branko Lazitch.

Association d'Études et d'Informations Politiques Internationales

Fondée le 7 avril 1949, conformément à la loi de 1901

30, rue de Gramont, PARIS (2°)

L'Association a pour but de faciliter l'étude des questions économiques, sociales, culturelles, politiques internationales, spécialement dans les domaines où l'information et la documentation sont insuffisantes.

Ses membres reçoivent chaque quinzaine le *B. E. I. P. I.* (Bulletin d'Etudes et d'Informations Politiques Internationales).

Rédigé par une équipe de spécialistes, ce Bulletin apporte à ses lecteurs des études inédites, des documents révélateurs et des informations contrôlées sur la politique internationale et notamment sur la politique des pays du bloc soviétique ainsi que sur le communisme lui-même. Ces dernières informations sont extraites en particulier des publications communistes du monde entier ainsi que d'autres publications.

LE GÉRANT : M. COQUET, 30, RUE DE GRAMONT,
PARIS (2°)